

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD403

présenté par  
Mme Auconie, M. Guy Bricout et M. Demilly

-----

### ARTICLE 8 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , en particulier des associations représentatives des collectivités territoriales qui émettent un avis. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un dispositif de consigne, a fortiori pour recyclage comme le souhaite le Gouvernement, aura un impact non négligeable sur le fonctionnement actuel de notre gestion des déchets, en particulier pour les collectivités locales qui en ont la charge. La concertation des parties prenantes, prévue par le texte grâce aux ajouts du Sénat, doit explicitement prévoir que les collectivités territoriales puissent exprimer leurs position sur le projet.